

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
Service : secrétariat général

COMMUNE DE FLEURY-MÉROGIS

ARRETE DU MAIRE

N° 69/2017 Délégation de fonctions à Madame Nadia LE GUERN, 4^{ème} adjointe au Maire

Le Maire de la Ville de Fleury-Mérogis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'élection du Maire de Fleury-Mérogis intervenue le 29 mars 2014,

Considérant l'élection de Madame Nadia LE GUERN 4^{ème} Adjointe au Maire chargée en particulier de la petite enfance et de la réussite éducative

Considérant l'absence du Maire du 23 au 27 mai 2017

Considérant l'absence de la 1^{ère} adjointe au Maire du 23 au 27 mai 2017

Considérant l'absence de la 2^{ème} adjointe au Maire du 23 au 27 mai 2017

Considérant l'absence du 3^{ème} adjoint au Maire du 23 au 27 mai 2017

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonctions à Madame Nadia LE GUERN, 4^{ème} adjointe au Maire pour prendre d'une manière générale toutes décisions et signatures durant mon absence du 23 au 27 mai 2017

Article 2 : Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la commune de Fleury-Mérogis.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Procureur de la République
- Madame la Trésorière Principale de Ste Geneviève des Bois
- Madame la Directrice Générale des Services
- L'intéressée

Fait à Fleury-Mérogis

Le 22 mai 2017

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
091-219102357-20170522-AR69-2017-AI
Date de télétransmission : 22/05/2017
Date de réception en préfecture : 22/05/2017